

RAPPORT DE JURY SESSION 2025

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

CONCOURS INTERNE COMMUN

- Éducation Nationale et de la Jeunesse
- Justice

Le jury tient à remercier le personnel de la division des examens et concours pour la qualité de l'organisation, de l'accueil, de la mise en place et de la disponibilité à son égard et envers les candidats tout au long des épreuves.

1. Informations sur le concours

Conditions d'accès

Le concours est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Modalités des épreuves

CONCOURS INTERNE	
ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	
Épreuve n°1 (Durée : 1h30 – Coefficient : 3) Épreuve écrite qui consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats	
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Durée : 30 mn – Coefficient : 4 L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et évaluations.	

Nombre de postes : 35

Ministère concerné	Poste Adjoint adm interne
Education Nationale et de la Jeunesse	30
Justice	5

2. Les candidats

- **Statistiques inscrits / présents**
2025 : 175 inscrits – 110 présents

Le taux de présence aux épreuves d'admissibilité est de l'ordre de 63%.

Rappel en 2024 : 155 inscrits - 117 présents soit 75 %

Rappel en 2023 : 200 inscrits - 134 présents soit 67 %

Il est regrettable que plus d'un tiers des inscrits au concours n'ait pas jugé utile de se déplacer.

Répartition hommes / femmes présents

Femmes	Hommes
99	11

- **Statistiques des candidats admissibles**

Seuil d'admissibilité : 39 / 60 points (13/20)

Nombre de candidats admissibles : 73 candidats admissibles

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
69	4

Les femmes représentent 94.5 % des admissibles.

Répartition par tranche d'âge

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
Admissibles	5	8	12	6	11	31	73

La répartition par tranche d'âge montre une amplitude importante des candidats admissibles avec une surreprésentation de la tranche des + de 45 ans soit 42.5 %.

Niveau de diplômes des candidats admissibles

	Sans	Autre diplôme	Niveau 3 CAP - BEP	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC + 2	Niveau 6 BAC + 3	Niveau 6 BAC + 4	Niveau 7 BAC + 5	Total
Admissibles	-	-	5	33	14	16	2	3	73

93.2 % de candidats admissibles ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat. 6.8 % possèdent un niveau d'études égal ou supérieur à bac + 4. De fait, de nombreux candidats ont un niveau supérieur à celui requis.

➤ Statistiques des candidats admis sur liste principale (LP) et des candidats sur liste complémentaire (LC)

Nombre de candidats admis : 35 sur liste principale et 9 sur liste complémentaire

Répartition hommes / femmes	Femmes	Hommes
LP	33	2
LC	9	0

Seuil d'admission liste principale : 99/140 points (14.14/20)

Seuil d'admission liste complémentaire : 91/140 points (13/20)

Niveau de diplômes des candidats admis

	Sans	Autre diplôme	Niveau 3 CAP - BEP	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC + 2	Niveau 6 BAC + 3	Niveau 6 BAC + 4	Niveau 7 BAC + 5	Total
LP	-	-	1	15	10	7	2	0	35
LC	-	-	-	6	1	2	-	-	9

Les statistiques montrent que tous les profils de candidats ont une chance d'obtenir le concours. Cependant, Il faut noter qu'un quart des admis possèdent un niveau égal ou supérieur à la licence. Ces candidats pourront évoluer à l'avenir vers des emplois plus qualifiés.

Répartition par tranche d'âge

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
LP	1	5	10	4	7	8	35
LC	1	-	1	2	1	4	9

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Adjoint administratif Interne	175	110	73	35	9

3. Les épreuves

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le vendredi 11 avril 2025.

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 2 et 3 juin 2025.

Pour cette session, l'épreuve d'admission de 30 min s'organisait de la façon suivante :

- Prise de connaissance et préparation du sujet : 10 min
- Restitution de la partie accueil et du classement : 10 min
- Réalisation d'un exercice en bureautique sous Microsoft Office : 5 min
- Brève présentation et échanges avec le jury : 5 min

Pour les prochaines sessions, le temps global de 30min restera le même mais la répartition de ce temps à l'intérieur de l'épreuve pourra évoluer. Les candidats seront informés au début de l'épreuve par les membres du jury.

4. Observations et conseils du jury

Ce paragraphe a pour objectif d'une part d'aider les candidats non retenus lors de cette session à trouver des pistes d'amélioration dans leur préparation et lors des épreuves et d'autre part d'orienter les futurs candidats quant aux attentes du jury.

Epreuve d'admissibilité

Le sujet a été considéré par les membres du jury comme sans difficulté particulière comportant des documents simples permettant une lecture rapide, et qui reflète le travail attendu par un adjoint administratif.

Cependant, un certain nombre de candidats n'a pas bien appréhendé le sujet et s'est trompé dans la forme attendu pour la réponse à transmettre au requérant. Malgré cela, il est utile de rappeler à l'ensemble des candidats qu'une réponse administrative doit être faite en utilisant un ton et une distance nécessaire. En outre, une réponse à un usager du service public ne peut être un simple renvoi à la lecture de circulaires administratives. On attend de l'adjoint administratif une réponse s'appuyant sur les textes et circulaires, mais une réponse claire permettant la bonne compréhension des textes par ledit usager.

Une attention toute particulière est portée par les membres du jury sur les niveaux de grammaire et d'orthographe. Il semble aussi indispensable que le candidat connaisse les différentes règles administratives pour la rédaction de différents documents et qu'il sache utiliser un ton officiel.

Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission reste déterminante dans la sélection définitive des candidats permettant de valoriser les compétences, démontrer la motivation et faire preuve de curiosité et d'adaptabilité.

Elle consiste en la restitution de trois exercices :

- Un exercice d'accueil : présenter, recevoir, restituer les éléments d'un dossier
- Un exercice de classement de documents : circulaires, représentations iconographiques, documents administratifs
- Un exercice de bureautique : utilisation d'un micro-ordinateur sur des logiciels courants de bureautique à savoir un tableur Excel ou un traitement de texte Word

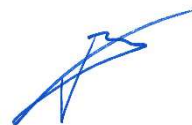
Le jury recommande aux candidats de lire les sujets attentivement avant d'élaborer leurs réponses. Comme pour les autres épreuves, l'exercice de bureautique doit être préparée. Un très grand nombre de candidat disposent de connaissances faibles sur l'utilisation des outils courants de bureautique (traitement de texte / tableur).

Partie accueil : Cette épreuve montre la capacité du candidat à effectuer une lecture sélective des différents documents et d'en tirer rapidement les données essentielles. Dans la majorité des cas, les candidats ne présentent pas les attendus du sujet. Les restitutions sont pour la plupart satisfaisantes, pour d'autres candidats une lecture trop rapide de la consigne les amène à fournir des réponses partielles.

Partie classement : Cette épreuve montre la capacité du candidat à effectuer un classement, démontrant la logique, le pragmatisme et l'organisation du candidat. Cette épreuve est dans l'ensemble bien réussie. Des candidats n'ont pas performé sur cette épreuve à cause d'une lecture trop superficielle de la consigne.

Partie bureautique : Cette épreuve montre l'aisance du candidat dans la manipulation des outils courants de bureautique (traitement de texte / tableur). Le stress des candidats apparait davantage dans cet exercice. Sur cette épreuve, les résultats ne sont pas satisfaisants. Quelques candidats n'ont jamais utilisé les outils proposés, la majorité connaît cependant les fonctions très basiques de ces progiciels, seule une petite minorité possède la maîtrise suffisante de ces outils. Le jury s'est attaché à voir au-delà de la maîtrise des outils, la logique des candidats mise en œuvre pour la réalisation de l'épreuve. L'évolution des missions des adjoints administratifs demande des compétences accrues sur ce domaine.

Présentation et échanges avec le jury : une courte présentation est demandée de 2 minutes maximum suivie d'un échange avec le jury. Bien que la présentation soit brève, il est nécessaire de s'entraîner au préalable. Cette épreuve doit, elle aussi, être préparée. Les membres du jury rappellent que les postes sont ouverts à plusieurs ministères d'où l'importance d'élargir ses connaissances en dehors de l'Education Nationale. Un manque de connaissances de l'organisation des institutions est malheureusement constaté chaque année. Les candidats doivent faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité. Des mises en situation sont également proposée, destinées à observer les réactions du candidat, son positionnement au sein des institutions, son bon sens ainsi que sa connaissance des différentes structures. Le jury cherche en premier lieu à mieux connaître le candidat et à évaluer sa capacité à aborder de manière rationnelle les difficultés auxquelles il peut se trouver confronté en milieu professionnel. Le jury attend, de la part des candidats, des réponses précises et concises. Une écoute active des questionnements du jury est alors indispensable.



Le Président du jury
Vincent BAEY